

Les procédures de dédouanement avec le CDU



De la combinaison de ces modalités de dédouanement (un type de déclaration/un bureau de dépôt des déclarations/un lieu de présentation) découlent 8 procédures de dédouanement.

Exemples de lecture du schéma ci-dessus :

- un opérateur dédouane ses marchandises en déposant des déclarations simplifiées, auprès de son bureau de déclaration (dans un schéma en DC national), en présentant ses marchandises dans des locaux agréés (dans le ressort de ses bureaux de présentation) ;
- Un opérateur dédouane ses marchandises en déposant des déclarations normales, auprès de son bureau de dédouanement (hors DC national), en présentant ses marchandises dans des locaux agréés (dans le ressort de son bureau de dédouanement).

Les 8 procédures de dédouanement possibles sont présentées dans le tableau suivant (annexe 2).